# Réunion du Conseil Municipal du 14 Juin 2019 Compte rendu

L'an deux mille dix-neuf, le 14 juin, le Conseil Municipal de REYVROZ dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. LOMBARD Gérald, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 7 Juin 2019

**Présents**: Mme CORNIER Andrée, Mme FELISAZ Véronique, M. LOMBARD Gérald, M. DUPRAZ Didier, M. COLLOUD Amaury, M. DUBOIS Olivier, M. BRON Michael, M. GERMAIN Jean-Claude, M. TISSOT Alain.

Excusé: Mme HUITEL Christine, M. ELIE Michel,

M. TISSOT Alain a été élu secrétaire.

Le conseil Municipal approuve le compte rendu du 10 mai 2019.

## INTERCOMMUNALITE

<u>PLUi-H – validation du zonage, proposition de règlement</u>: Suite à une réunion sur le zonage, le cabinet EPODE a pris en compte nos modifications. Il reste à voir les zones A et N ainsi que le règlement. Une nouvelle réunion est prévue prochainement.

## **URBANISME**

- Demande Préalable :
  - DP N° 07422219B0004 M PERRIN Pascal Parcelle A 2394 155 Route de la Combe Changement de destination du garage en atelier artisanal.
- Projet lotissement « au Barde » :

Une réunion a été organisée entre NEXITY (aménageur) et le cabinet CANEL pour le relevé topographique. Un PUP (Projet d'Urbanisation Partenarial) devrait prendre en compte l'aménagement de l'accès au futur lotissement.

## **EAU ET ASSAINISSEMENT**

- Fin des travaux de la tranche 4 :
  - Les travaux de la tranche 4 sont terminés. La réception définitive devrait intervenir prochainement.
- Facturation Eau :

Les relevés de compteurs se feront maintenant en août.

# **FORET**

Contentieux à engager sur coupe de bois non conforme :

Une réunion a eu lieu avec les propriétaires concernés par la coupe de bois de M TOURNIER, 4 personnes sur 12 n'étaient pas informées de cette coupe et certaines n'avaient donné leur accord que pour faire une piste.

La commune va engager une procédure à l'encontre de Mr TOURNIER pour nonrespect du code de l'urbanisme.

## **BUDGET**

#### Budget Eau DM1 :

Suite aux observations de la Préfecture sur le vote du Budget Eau primitif 2019 nous devons faire la Demande de Modification suivante : Investissement / Dépenses

2111/21 Terrains nus + 657,00 € 1391/040 Subventions d'équipement - 657,00 €

## Budget Principal DM1 :

Suite aux observations de la Préfecture sur le vote du Budget Principal primitif 2019 nous devons faire la Demande de Modification suivante : Investissement / Recettes

10222/11 FCTVA + 0.60 € 28128/040 Autres aménagements terrains - 0,60 €

## Budget Eau DM2 :

Suite à la demande de la trésorerie de prendre en charge les mises en non valeurs des années antérieures sur le budget eau nous devons alimenter le compte et réalisons donc le demande de modification suivante :

Exploitation / Dépenses

Titres annulés sur exercice antérieur - 1500 €
Créances admises en non valeur + 1 500 €

## **DIVERS**

## > Lotissements « Au Barde » - Choix du géomètre :

Monsieur le Maire explique que suite au projet de lotissement au lieu-dit "Au Barde" près de la RD26, la commune étant maitre d'ouvrage elle doit missionner un géomètre pour réaliser l'avant-projet de l'aménagement de la voie. Le cabinet CANEL a fait une proposition d'un montant de 5 985.00 €HT. Après étude le conseil municipal accepte de choisir le cabinet CANEL pour cette mission.

## > Cours de Pilates :

Le Conseil Municipal accepte de louer la salle à l'association "James SportSanté" pour que Madame IRLES Aurélie puisse donner des cours de pilates les mardis soir à la salle polyvalente de REYVROZ. Le montant de la location est fixé à 100 € par an.

# Salle polyvalente – modification du règlement :

Le règlement de la salle a été modifié au niveau de la vaisselle. Nous avons supprimé les tasses à café et rajouté le pichet.

# Echange de terrain entre M DUPRAZ Didier et la Commune :

La commune accepte d'échanger la parcelle B 1685 située "Impasse d'outane" - surface de 611 m² - zone U et N avec la parcelle B 412 appartenant à M DUPRAZ Didier située au lieu-dit "Les Noyerettes" - surface de 809 m² - zone Ap. Monsieur DUPRAZ Didier prendra en charge les frais d'échange.

## Déjections canines :

Un arrêté a été pris de nouveau pour interdire les déjections canines dans tous les lieux publics et notamment aux alentours du cimetière, la salle polyvalente, le stade et l'église.

## **QUESTIONS DIVERSES**

## Pont du Jauny:

Le pont du Jauny a été réparé pour un montant de 14 000 € (pris en charge par la CCHC sur nos droits de voierie)

## Bioge – Cérémonie patriotique :

Une cérémonie aura lieu le 24 Aout pour le 2ieme anniversaire de la pose de la stèle du souvenir de maquis de Bioge.

# > <u>Journée environnement</u>:

La journée environnement s'est très bien déroulée avec la participation, cette année, des enfants de l'école. Un seul regret pour ces derniers, qui s'étaient mobilisés toute la matinée pour ramasser des vieux papiers sur la commune, de constater que les invités au mariage célébré le jour même aient jeté des confettis et morceaux de papier dorés devant l'église, mettant un peu à mal leur travail du matin!!

